
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2021-06

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

QUE le conseil municipal a adopté le 9 août 2021 le règlement suivant :

- *RÈGLEMENT 2021-06 relatif à la limite de vitesse sur le chemin Gosford Sud*

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 30 septembre 2021



Marie-Pier Dupuis.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière